

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une session ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 12 janvier 2015 à 19:30 heures au poste de pompiers, sont présents aux délibérations :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Frédérick Bédard | 4- M. Nicolas Mercier |
| 2-                     | 5- M. Yvan Tanguay    |
| 3-                     | 6- M. Paul Lambert    |

Forment quorum sous la présidence du maire- suppléant Madame Caroline Lemay.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

### **1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 2 décembre 2014, de la session ordinaire du 2 décembre 2014 et de la session extraordinaire du 6 janvier 2015.
- 4- Adoption des comptes ratifiés ;
- 5- Approbation des comptes à payer du mois de décembre 2014 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de déneigement;
- 8- Période de questions ;
- 9- Commandite pour le feuillet paroissial 2015 ;
- 10- Demandes du journal le Tartan
  - A) Demande d'aide financière 2015
  - B) Demande pour un local
- 11- Adhésion 2015 au Groupe de concertation du bassin de la Rivière Bécancour (GROBEC) ;
- 12- Demande d'aide financière 2015 du Comité de développement économique d'Inverness (CDEI)
- 13- Demandes d'aide financière de la Résidence Dublin
- 14- Travaux dans les emprises du Ministère des Transports
- 15- Avis de motion pour adopter un règlement sur la rémunération des élus
- 16- Cours d'eau Noël-Côté : répartition des frais d'entretien et autres frais connexes : numéro de dossier 704-181 15318 2014-05-16
- 17- Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
- 18- Vente pout taxes : autorisation d'envoi d'avis aux propriétaires ayant des taxes dues.
- 19- Demande d'aide financière 2015 d'agri-Ressources Arthabaska-Érable
- 20- Demande d'aide financière du club des ornithologues de la Région de l'Amiante
- 21- Jeudis en chansons
- 22- Demande de soutien financier pour l'événement Rendez-vous en art édition 2015
- 23- Entretien patinoire saison 2014-2015
- 24- Demande de la commission scolaire des Bois-Francs pour l'utilisation de la patinoire
- 25- Surface multifonctionnelle

- A) Travaux de raccordement électrique au réseau d'Hydro-Québec
  - B) Directive de modification
  - C) Offre de service pour les filets de côtés
  - D) Déneigement de l'accès à la surface multifonctionnelle
  - E) Changement de serrures.
  - F) Panneau indicateur de danger près des filets
- 26- Demandes du Club de l'Âge d'or
- A) Demande d'appui du contrat social
  - B) Clic sur les aînés
- 27- Demande de la Caisse du Sud de Lotbinière
- 28- Varia
- A) Embauche de remplaçants aux postes de responsable du garage municipal et de chauffeur de déneigement
  - B) Compte rendu du Comité de développement économique d'Inverness
- 29- Période de questions
- 30- Levée de l'assemblée

R- 04-01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-05-01-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le maire-suppléant madame Caroline Lemay soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2014**

R-06 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le procès-verbal de la session extraordinaire du 2 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 2 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Que le procès-verbal de la session extraordinaire du 6 janvier 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **4-ADOPTION DES COMPTES RATIFIÉS**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de novembre 2014.

## **5-APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de décembre est de : **236 854.17 \$**

R-07 -01-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que les dépenses autorisées du mois de novembre soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**6- COURRIER**

*MRC de l'Érable*

Serge Blier Préventionniste du service incendie, nous a fait parvenir son rapport d'inspection suite à sa visite du bureau municipal, garage et poste incendie.

*Énergie et ressources naturelles Québec*

Nous a fait parvenir une pochette d'information sur les travaux de rénovation cadastrale dans notre municipalité.

*Maison du CLDI*

Vous remercie de votre aide financière 2014.

*Ministère de la Sécurité publique Québec*

Nous a fait parvenir un chèque de 13 100.21 \$ représentant le paiement final de l'aide financière admissible pour les inondations survenues en avril 2014 dans notre municipalité.

Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable

Vous invite à participer à leur souper-bénéfice qui aura lieu le mardi 3 février au centre de congrès à compter de 17 h 30. Le coût du souper est de 50 \$ par personne.

**7- RAPPORT DE DÉNEIGEMENT**

L'inspecteur municipal fait un rapport sur le déneigement aux membres du conseil.

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**9 COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL 2015**

La fabrique d'Inverness demande si la municipalité d'Inverness est intéressée à renouveler leur commandite dans leur feuillet paroissial. Le coût est de 100.00 \$ comme en 2014.

R-08 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil la municipalité d'Inverness renouvelle leur commandite pour l'année 2015 dans le feuillet paroissial de la fabrique d'Inverness pour un coût de 100.00 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**10- DEMANDES DU JOURNAL LE TARTAN**

**A) Demande d'aide financière 2015**

Le journal le Tartan demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2015.

R-09 -01-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 1 600.00 \$ pour l'année 2015 au journal le Tartan.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) Demande pour un local**

Le comité du journal demande à la municipalité s'il est possible de prévoir un petit local qui servirait de siège social pour le Tartan.

Ce point sera discuté ultérieurement

**11- ADHÉSION 2015 AU GROUPE DE CONCERTATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR (GROBEC)**

R-10 -01-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness adhère au groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC) pour l'année 2015-2016.

Que la municipalité d'Inverness paie la cotisation 2015-2016 au montant de 50.00 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**12-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2015 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INVERNESS (CDEI)**

La CDEI demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2015.

R-11 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 30 500.00 \$ pour l'année 2015 au CDEI.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**13- - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉSIDENCE DUBLIN**

La résidence Dublin demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2015.

R-12 -01-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 545.00 \$ à la résidence Dublin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**14- TRAVAUX DANS LES EMPRISES DU MINISTÈRE DU TRANSPORT**

Nous devons obtenir avant les travaux une autorisation écrite du Ministère par le biais d'une permission de voirie ou d'un permis d'intervention. En cas de bris sur nos utilités publiques nécessitant une intervention urgente, le ministère peut nous délivrer une autorisation verbale avant de délivrer ledit permis. Cependant, pour accorder cette autorisation verbale il leur faut en main une résolution de la municipalité se portant garante de toutes les interventions urgentes non prévisibles

R-13 -01-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transport du Québec durant l'année 2015. La municipalité d'Inverness nomme Monsieur James Dempsey inspecteur municipal ainsi que Monsieur Allan Robinson inspecteur municipal adjoint et responsable des chemins d'hiver, Monsieur Michel Berthiaume maire

de la municipalité ainsi que le maire suppléant en poste - en remplacement du maire en cas d'absence de celui-ci - à titre de responsables.

Pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**15- AVIS DE MOTION POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS.**

Le conseiller Nicolas Mercier donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif à la rémunération des élus municipaux.

Demande de dispense de lecture dudit règlement est faite.

**16- COURS D'EAU NOËL-CÔTÉ : RÉPARTITION DES FRAIS D'ENTRETIEN ET AUTRES FRAIS CONNEXES : NUMÉRO DE DOSSIER 704-181 15318 2014-05-16**

R-14 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau en titre, en la Municipalité d'Inverness, au montant total de mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-cinq cents (1 992.65 \$) et de répartir ces frais, tel qu'entendu avec le propriétaire intéressé et tel que stipulé au tableau suivant concernant les travaux d'entretien du cours d'eau visé, savoir

<b>MUNICIPALITE D'INVERNESS, MRC DE L'ÉRABLE</b>		
		<b>TOTAL Cours d'eau Noël-Côté</b>
Propriétaire concerné	Matricule	Contribution (\$)
Gilles Pelletier	2525-82-0583	1 992.65 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 992.65 \$</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**17- SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.**

R- 15-01-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration de la Rue Dublin pour un montant subventionné de 15 000.00 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**18- VENTE POUR TAXES : AUTORISATION D'ENVOI D'AVIS AUX PROPRIÉTAIRES AYANT DES TAXES DUES**

R-16-01-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale adjointe / secrétaire trésorière adjointe à transmettre, par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues et leur indiquant que le non-paiement de celles-ci entraînera la mise en vente de leur immeuble par la MRC de l'Érable pour le non-paiement des taxes municipales.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**19- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2015 D'AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE**

Que la municipalité d'Inverness informe l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable qu'elle ne donnera pas suite à la demande d'aide financière cette année.

**20- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DES ORNITHOLOGUES DE LA RÉGION DE L'AMIANTE (CORA).**

Que la municipalité d'Inverness informe le Club d'Ornithologues de la Région de l'Amiante qu'elle ne donnera pas suite à la demande d'aide financière cette année.

**21- JEUDIS EN CHANSONS**

Que la municipalité d'Inverness informe l'organisation des Jeudis en chansons qu'elle ne demandera pas d'aide financière pour l'organisation d'un spectacle cette année.

**22- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉVÈNEMENT RENDEZ-VOUS EN ART ÉDITION 2015**

Une aide financière est demandée par le comité organisateur de cet événement pour leur édition 2015.

Suite à la recommandation de l'aviseur légal de la municipalité ; celle-ci doit informer le demandeur qu'elle refuse la demande. La municipalité n'a pas de programme actuellement en vigueur en vertu duquel elle pourrait accorder une aide financière aux artistes selon l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales.

Par contre, la municipalité mentionne qu'elle souhaite organiser un événement annuel réunissant plusieurs artistes d'Inverness au nouveau Centre récréatif mais qu'elle n'est pas en mesure de donner plus de détails pour le moment car les travaux du Centre récréatif ne sont pas finalisés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**23- ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2014-2015**

Ce point sera discuté ultérieurement.

**24- DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS POUR L'UTILISATION DE LA PATINOIRE.**

Une demande a été formulée auprès de la municipalité pour l'utilisation de la glace par les élèves de l'École Jean XXIII les lundis, mercredis et vendredis midis.

De plus, les enseignantes seraient aussi intéressées à utiliser la patinoire sur du temps de classe pour des activités récompenses et pour le programme «Plaisirs d'hiver».

R- 17-01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité informe la directrice de l'école Jean XXIII qu'elle devra faire la réservation de la patinoire auprès de la municipalité pour tenir des activités spéciales afin de s'assurer de l'exclusivité de celle-ci pour les élèves.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**25- SURFACE MULTIFONCTIONNELLE**

**A) Travaux de raccordement électrique au réseau d'Hydro-Québec**

Attendu les changements majeurs suivants ont été apportés lors des travaux de raccordement versus la soumission présentés par FT Électrique :

Les 400 pieds de fils 2AWG prévus ont été changés pour 208 mètres de ACWU 250 MCM.

Les 32 heures de prévues ont été changées pour les heures réelles de 48 heures.

Attendu que la municipalité d'Inverness une dépense supplémentaire de 3 082.89 \$ avant taxes lui ait demandé par l'entrepreneur pour divers changements effectués lors des travaux.

R-18 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte de verser un montant supplémentaire de 3 082.89 \$ avant taxes à l'entrepreneur FT Électrique pour les travaux de raccordement électrique au réseau d'Hydro-Québec.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**B) Directive de modification**

Suite à la directive de modification no 15 qui prévoit l'ajout des sèches-mains dans les 2 toilettes du rez de chaussé (DE-01), et des travaux électriques supplémentaires ( DE-03) pour un montant de 7 057.59 \$ taxes incluses .

R-19-01-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de déboursier un montant de 2552.19\$ taxes incluses pour les travaux stipulés dans la directive de modification no 15.

Que le conseil de la municipalité demande des informations additionnelles à l'architecte concernant les travaux électriques supplémentaires (DE-03) de la directive no 15.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**C) Offre de service pour les filets de côtés**

R-20-01-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte de verser un montant supplémentaire de 1050.00 \$ avant taxes à Filets Nad's pour le rehaussement des filets de côtés

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**D) Déneigement de l'accès à la surface multifonctionnelle**

R- 21-01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte le tarif de 500 \$ plus les taxes applicable soumis par la Commission scolaire des Bois-Francs pour les travaux de déneigement pour la saison 2014-2015 du centre récréatif selon le croquis présenté par la municipalité.

Que la municipalité assume la responsabilité s'il y a lieu pour des dommages qui seraient causés aux biens d'autrui.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**E) Changement de serrures**

R-22 -01-2015 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission de la Boutique du serrurier au montant de 1 967.56 \$ taxes incluses.

Que la municipalité facture la compagnie Bibeau construction pour ce changement de serrures puisque le devis des travaux comportait des spécifications à ce sujet. .

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**F) Panneau indicateur de danger près des filets**

Considérant qu'il y a du danger pour les usagers de la patinoire de se tenir à la proximité des filets qui prennent de l'expansion lors des jeux de hockey;

R-23 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness commande une bannière indiquant le danger auprès d'imprimerie Fillion de Plessisville selon l'estimation de 225\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**26- DEMANDES DU CLUB DE L'AGE D'OR**

**A) Demande d'appui du contrat social**

R-24 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness appui le contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les aînés du Québec tel que proposé par la FADOQ-Région Centre-Du-Québec et qui stipule ce qui suit :

Attendu que la société québécoise vieillit.



Attendu que le vieillissement de la population québécoise entraîne un important déséquilibre entre la capacité de payer de la population active par rapport aux besoins de l'ensemble de la société.

Attendu que la structure familiale actuelle ne peut généralement plus s'occuper des aînés comme c'était possible pour les générations passées.

Attendu que nous reconnaissons notre responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec.

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec et ses constituantes de :

1. Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes ses décisions, pratiques, choix de gestion et relations et à faire en sorte que ses actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs.
2. Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes ses actions.
3. Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société.
4. Communiquer, mobiliser, revendiquer, demander, dans la mesure de ses capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mettent en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **B) Clic sur les aînés**

La FADOQ-Région Centre-du-Québec compte équiper gratuitement une majorité de ces 70 clubs affiliés, répartis en autant de municipalités. L'équipement nécessaire à la téléconférence (ordinateur portable, canon projecteur, toile de projection) sera installé de façon permanente dans les locaux utilisés par les personnes aînées et appartiendra à la communauté.

R- 25-01-2015 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness informe le Club de l'Âge d'Or qu'elle fournira un local permanent pour installer les équipements fournis par la FADOQ mais qu'elle ne peut pas confirmer pour le moment l'endroit où il se trouvera.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **27- DEMANDE DE LA CAISSE DU SUD DE LOTBINIÈRE**

Considérant que la Caisse du Sud de Lotbinière qu'elle a reçu l'autorisation de faire des travaux d'aménagement d'un point de services commun pour la caisse et pour les services municipaux dans l'édifice municipal ;

Considérant que la Caisse du Sud de Lotbinière a octroyé le contrat relatifs aux travaux d'aménagement du local à Construction Nicolas Turcotte d'Inverness et que ce local est utilisé actuellement pour les services de la bibliothèque ;

Considérant que la Caisse du Sud de Lotbinière confirme sa participation au coût d'installation du système de climatisation pour le 1<sup>er</sup> étage de l'édifice municipal selon un pourcentage à établir entre les parties;

Considérant qu'au cours des prochaines semaines ; la Caisse soumettra à la municipalité d'Inverness un projet de contrat de bail consignait les conditions et modalités afférentes à l'entente entre les parties ;

R-26 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise Construction Nicolas Turcotte à débiter les travaux d'aménagement du local pour les services de la Caisse du Sud de Lotbinière et les services municipaux à compter du 13 janvier 2015;

Que le conseil de la municipalité prévoit l'installation d'un système de climatisation au 1<sup>ère</sup> étage de l'édifice pour le local de la Caisse et du bureau municipal ainsi que celui de la bibliothèque.

Que le conseil de la municipalité avise les responsables concernés et la population que la bibliothèque sera fermée pour une période indéterminée à compter du 24 janvier 2015 afin de faire les travaux dans les locaux ;

Que la municipalité d'Inverness autorise la directrice-générale / secrétaire-trésorière Madame Sonia Tardif ou la directrice-générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe Madame Claudette Gagné à signer tous les documents officiels au nom de la municipalité d'Inverness relatifs au contrat de bail avec la Caisse du Sud de Lotbinière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

## **28- VARIA**

### **A) EMBAUCHE DE REMPLAÇANTS AUX POSTES DE RESPONSABLE DU GARAGE MUNICIPAL ET CHAUFFEUR DE DÉNEIGEMENT**

R-27 -01-2015 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness engage Monsieur Michel Côté comme remplaçant au poste responsable du garage municipal et chauffeur de camion de déneigement pour la saison 2015 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail entre la municipalité d'Inverness et Monsieur Côté.

Que la municipalité d'Inverness engage Monsieur Nelson Bolduc comme chauffeur de camion de déneigement pour la saison 2015 au taux de 20.20\$ selon les besoins de la municipalité d'Inverness.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire trésorière adjointe à signer l'entente de travail avec monsieur Côté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

### **B)Compte rendu du Comité de développement économique d'Inverness**

-Monsieur Nicolas Mercier fait un bref compte rendu de la dernière rencontre.

## **29- PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **30- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

R-28 -01-2015 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Session ordinaire du 12 janvier 2015

Que l'assemblée soit levée à 21 h35

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière